



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire****Quatrième session**

Genève, 13-14 septembre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la quatrième session\* \*\***

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le lundi 13 septembre 2021.

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Conception des marques permanentes du système d'individualisation des véhicules ferroviaires.
3. Questions diverses.
4. Date de la prochaine session.
5. Résumé des décisions.

---

\* Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=Tq3GR2>.

À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 24 32). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/practical-information-delegates>.

\*\* En raison de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-2019), les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la session, les documents pourront être téléchargés depuis le site Web de la Division des transports durables de la CEE à l'adresse <https://unece.org/info/Transport/Rail-Transport/events/357264>.



## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire (ci-après le Groupe d'experts) sera invité à adopter le projet d'ordre du jour.

#### Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/6.

### 2. Conception des marques permanentes du système d'individualisation des véhicules ferroviaires

Le Groupe d'experts voudra bien débattre de la conception des marques permanentes du système d'individualisation des véhicules ferroviaires (URVIS), ainsi qu'il est prévu dans son mandat. Il pourra être question des points suivants :

a) Meilleures pratiques en matière de marquage du matériel roulant et prescriptions nationales dans ce domaine ;

Les États membres voudront bien faire part de leurs meilleures pratiques et des exigences nationales en matière de matériel roulant en s'appuyant sur les présentations faites lors des sessions précédentes.

b) Cas d'utilisation et apposition du numéro URVIS sur le matériel roulant ;

Les représentants voudront bien exprimer leurs points de vue sur les cas d'utilisation et sur l'apposition du numéro URVIS.

c) Élaboration de solutions ;

Sur la base des discussions tenues à la troisième session du Groupe, les représentants voudront bien examiner le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/8 dans lequel il est question des solutions envisageables pour le marquage du matériel.

d) Élaboration d'un cadre ;

Suite aux discussions de la précédente session du Groupe, une proposition de la Fédération de Russie sur les règles types est disponible dans le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/10. On trouvera les observations et les suggestions faites par les représentants à propos de ce document dans le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/9. Les représentants voudront bien approfondir la discussion sur l'élaboration des règles types à la présente session.

On trouvera le projet de règlement pour le registre international dans le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/11. Les représentants voudront bien prendre note de ce document et discuter de ce qu'il pourrait signifier en ce qui concerne l'élaboration d'exigences relatives aux marques permanentes apposées sur le matériel roulant ferroviaire.

#### Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/8, ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/9, ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/10 et ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/11.

### 3. Questions diverses

Aucune proposition n'a encore été formulée au titre de ce point de l'ordre du jour. Les propositions éventuelles sont à communiquer au secrétariat (sc.2@un.org).

#### **4. Date de la prochaine session**

La prochaine session du Groupe d'experts devrait se tenir au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 6 mai 2022.

#### **5. Résumé des décisions**

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. Les représentants sont invités à adopter le projet de liste de décisions. À l'issue de la session, le Secrétaire établira le rapport final de la session en coopération avec le Président et le Vice-Président.

---